

Association Sportive du COLLEGE
LACHENAL
rue du Plâtre
69720 ST. LAURENT de MURE
☎:04.78.40.96.95 📠:04.72.48.98.46
<http://www2.ac-lyon.fr/etab/colleges/col-69/lachenal/>

**Journée du sport scolaire
et inscriptions le mercredi
16/09 à 12h
en salle socio culturelle**

L'Association Sportive, (fédérée à l'Union Nationale du Sport Scolaire U.N.S.S) réunit les élèves volontaires du collège et les Professeurs d'EPS qui animent les activités sportives suivantes :

BADMINTON : le mercredi de 13h00 à 15h00 *Mme Pastor (prévoir une raquette)* halle N°2 à Saint Bonnet

TENNIS DE TABLE : loisir : le mercredi de 13h30 à 14h30 *Mme Blalouz* salle au collège (prévoir une raquette)

ESCALADE : le mercredi de 12h30 à 13h45 *Mme Brabant (groupe débutant)*
le mardi de 12h00 à 13h25 *Mme Brabant (groupe confirmé) (prévoir un pique-nique)* au gymnase Malraux. L'enseignant se charge de faire les groupes.

BASKET : le mercredi de 12h30 à 13h45 *Mme Chassard* gymnase Malraux

CROSS TRAINING : le vendredi de 12H30 à 13h15 avec Mme Chassard

ATHLETISME : le mercredi de 12h30 à 13h30 *Mme Blalouz* plateau collège

Pour toutes les activités sauf l'athlétisme : prévoir des chaussures d'intérieur ou chaussons pour l'escalade

Le prix de la licence inclut le tee-shirt de l'association : **35€ par chèque**
à l'ordre de l'association sportive du collège Louis Lachenal

M le Principal

Les Professeurs d'EPS

✂.....

Autorisation parentale pour l'année scolaire 2026/2027. A remplir avec précision.

Je, soussigné(e).....demeurant.....
.....Tel:.....

autorise l'élève (Nom et Prénom)
né(e) le..... classe

à faire partie de l'Assoc. Sp. du Collège Louis Lachenal

sports pratiqués :	/
---------------------------	---

et à participer aux activités organisées par l'UNSS.

Taille pour le tee-shirt: S M L J'ai déjà un tee-shirt : oui /non (si oui : prix de 30€ pour la licence)
Licencié (e) à l'association sportive en 2025/26 : oui/non

Mon enfant mangera au collège sous la surveillance d'un Aed (Charte à suivre) : **oui/non** (en cas de forte demande la priorité sera donnée aux enfants habitants loin du collège) **L'accueil se fait de 12h à 12h30, après, il ne sera pas autorisé à rester dans l'enceinte du collège. Pour le bad, les élèves se rendent seuls à la HDS de St Bonnet**
En outre, j'accepte que les responsables de l'Association Sportive et/ou de l'UNSS autorisent en mon nom, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin constaté par un médecin.

J'autorise - je n'autorise pas (rayer la mention inutile) la mise en ligne sur le site internet du collège, des photos, où mon enfant apparaîtrait, qui pourraient illustrer la pratique des activités de l'AS.

Fait àle

Signature